



INFO PRESSE

Date : 14/06/2019

De la part de service communication
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

PLUi HD, zonage d'assainissement, zonage pluvial Enquête publique du 17 juin au 8 août, les habitants invités à donner leur avis !

Du 17 juin au 8 août prochain, les habitants des 38 communes de Grand Chambéry sont invités à s'exprimer sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD), le zonage d'assainissement et le zonage pluvial. Pour donner leur avis, ils pourront consulter les documents et faire part de leurs remarques dans 8 lieux de l'agglomération et en ligne sur www.grandchambery.fr/plui-hd. Ils pourront également se rendre à des permanences où des commissaires enquêteurs les recevront, 84 dates ont été définies.

Le PLUi HD de Grand Chambéry remplacera les documents d'urbanisme applicables des 38 communes qui composent l'agglomération et tiendra lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) et de Plan de Déplacement Urbain (PDU). Le PLUi HD, modifié suite à cette enquête publique passera pour approbation devant le conseil communautaire en décembre 2019 pour une application à tous en janvier 2020.

> une enquête publique également sur les zonage d'assainissement et de zonage pluvial

Le zonage d'assainissement a pour objet de déterminer, sur l'ensemble de l'agglomération, les zones d'assainissement collectif qui sont ou seront desservies par le réseau public d'assainissement, et les zones d'assainissement non collectif dans lesquelles l'assainissement est assuré par des dispositifs d'assainissement autonomes.

Le zonage pluvial fixe les règles de gestion et donne des recommandations pour les pluies courantes, les pluies moyennes à fortes, et les pluies exceptionnelles pour l'ensemble des 38 communes de Grand Chambéry. Il fixe également les contraintes et précautions à prendre vis-à-vis des milieux.

> des outils développés en ligne pour que les habitants puissent s'exprimer 7j/7 et 24h/24

En plus des lieux classiques de consultation et des permanences des commissaires enquêteurs, Grand Chambéry, dans un souci de faciliter l'accès aux documents d'enquête publique, propose aux habitants, un site dédié où ils pourront accéder à l'ensemble des documents. Ainsi, les habitants pourront s'exprimer directement depuis chez eux 7j/7 et 24h/24 sur www.grandchambery.fr/plui-hd.

Grand Chambéry a également fait le choix de développer une cartographie en ligne qui permet de prendre connaissance des zones d'urbanisme définies commune par commune, et même parcelle par parcelle.

GRAND CHAMBERY
DIRECTION MUTUALISEE DE LA COMMUNICATION
106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 87 35 - grandchambery.fr - cmag-agglo.fr - chambery.fr
 @GrandChambery |  @VilledeChambery -  @ChamberyOfficiel

Toujours dans un souci d'accès aux documents par le plus grand nombre, les habitants qui n'auraient pas le matériel nécessaire pour accéder aux documents en ligne pourront le faire depuis un ordinateur mis à disposition dans les 8 lieux de permanences aux jours et heures d'ouverture habituels de ces lieux.

> 8 lieux de permanences

- Siège de Grand Chambéry, 106, allée des Blachères, 73000 Chambéry
- Grand Chambéry antenne des Bauges, Avenue Denis Therme, 73630 Le Chatelard
- Chambéry, mairie de quartier centre-ville, 45 place Grenette, 73000 Chambéry
- La Motte-Servolex, Hôtel de Ville, 36, avenue Costa-de-Beauregard, 73290 La Motte-Servolex
- La Ravoire, Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel de ville, 73490 La Ravoire
- Ecole :
 - du 17 juin au 7 juillet : mairie, Place des Fusillés, 73630 Ecole
 - du 8 juillet au 8 août : école primaire, lieu-dit Chef-Lieu, 73630 Ecole
- Saint-Jean-d'Arvey, maison des associations, 2491, route des Bauges, 73 230 Saint-Jean-d'Arvey

> 84 dates

lundi 17 juin 2019	8h30-11h30 : Siège de Grand Chambéry - Chambéry 9h-12h : Grand Chambéry Antenne des Bauges -Le Châtelard 10h-13h : Mairie de Vimines 14h-17h : Mairie de La Motte-Servolex.
mercredi 19 juin 2019	9h- 12h : Mairie d'Ecole
jeudi 20 juin 2019	8h30-11h30 : Mairie de quartier centre-ville - Chambéry 13h30- 16h30 : Mairie de La Ravoire 16h-19h : Maison des associations de Saint-Jean-d'Arvey
samedi 22 juin 2019	8h15-11h15 : Mairie de La Motte-Servolex 8h15-11h15 : Mairie de La Ravoire
lundi 24 juin 2019	10h-13h : Mairie de Vimines
mardi 25 juin 2019	14h30-17h30 : Siège de Grand Chambéry - Chambéry 14h30-17h30 : Grand Chambéry Antenne des Bauges -Le Châtelard
mercredi 26 juin 2019	13h30-16h30 : Mairie de quartier centre-ville - Chambéry 16h-19h : Maison des associations de Saint-Jean-d'Arvey
jeudi 27 juin 2019	14h30-17h30 : Mairie de La Motte-Servolex 13h30-16h30 : Mairie de La Ravoire
vendredi 28 juin 2019	8h30-11h30 : Mairie de Vimines
samedi 29 juin 2019	9h-12h : Maison des associations de Saint-Jean-d'Arvey
lundi 1 juillet 2019	9h-12h : Mairie d'Ecole 14h30-17h30 : Mairie de quartier centre-ville - Chambéry 14h15-17h15 : Mairie de La Ravoire
mardi 2 juillet 2019	16h-19h : Maison des associations de Saint-Jean-d'Arvey 14h30-17h30 : Mairie de La Motte-Servolex
mercredi 3 juillet 2019	8h30-11h30 : Siège de Grand Chambéry - Chambéry 9h-12h : Grand Chambéry Antenne des Bauges -Le Châtelard
samedi 6 juillet 2019	8h30-11h30 : Mairie de quartier centre-ville - Chambéry 8h45-11h45 : Mairie de La Motte-Servolex

	9h-12h : Mairie de Vimines 8h15-11h15 : Mairie de La Ravoire
lundi 8 juillet 2019	8h-11h15 : Mairie de La Ravoire 9h-12h : Ecole primaire d'Ecole
mardi 9 juillet 2019	14h30-17h30 : Siège de Grand Chambéry - Chambéry
jeudi 11 juillet 2019	14h30-17h30 : Grand Chambéry Antenne des Bauges -Le Châtelard 15h-18h00 : Mairie de La Motte-Servolex
vendredi 12 juillet 2019	8h30-11h30: Mairie de Vimines 14h30-17h30 : Mairie de quartier centre-ville - Chambéry
samedi 13 juillet 2019	9h-12h : Maison des associations de Saint-Jean-d'Arvey
lundi 15 juillet 2019	9h12h : Ecole primaire d'Ecole
mardi 16 juillet 2019	14h30-17h30 : Siège de Grand Chambéry - Chambéry
mercredi 17 juillet 2019	8h30-11h30 : Mairie de quartier centre-ville - Chambéry 14h15-17h15 : Mairie de La Ravoire
jeudi 18 juillet 2019	16h30-19h30 : Mairie de Vimines
vendredi 19 juillet 2019	9h-12h : Grand Chambéry Antenne des Bauges -Le Châtelard 16h-19h : Maison des associations de Saint-Jean-d'Arvey
samedi 20 juillet 2019	8h45-11h45 : Mairie de La Motte-Servolex
lundi 22 juillet 2019	8h30-11h30 : Siège de Grand Chambéry - Chambéry 9h-12h : Ecole primaire d'Ecole 10h-13h : Mairie de Vimines 13h30-16h30 : Mairie de La Ravoire
mardi 23 juillet 2019	16h-19h : Mairie de quartier centre-ville - Chambéry
vendredi 26 juillet 2019	14h-17h : Mairie de La Motte-Servolex 14h-17h : Grand Chambéry Antenne des Bauges -Le Châtelard
samedi 27 juillet 2019	8h30-11h30 : Mairie de quartier centre-ville - Chambéry; 8h30-11h30 : Mairie de Vimines 8h30-12h : Siège de Grand Chambéry - Chambéry
lundi 29 juillet 2019	16h-19h : Maison des associations de Saint-Jean-d'Arvey
mardi 30 juillet 2019	14h30-17h30 : Mairie de La Motte-Servolex 16h-19h : Mairie de La Ravoire 14h-17h : Mairie de Vimines
mercredi 31 juillet 2019	9h-12h : Ecole primaire d'Ecole 14h30-17h30 : Mairie de quartier centre-ville - Chambéry
vendredi 2 août 2019	8h30-11h30 : Siège de Grand Chambéry - Chambéry 8h30-11h30 : Mairie de Vimines 14h15-17h15 : Mairie de La Ravoire
samedi 3 août 2019	8h15-11h15 : Mairie de La Motte-Servolex 8h30-11h30 : Mairie de quartier centre-ville - Chambéry 9h-12h : Grand Chambéry Antenne des Bauges -Le Châtelard 9h-12h : Maison des associations de Saint-Jean-d'Arvey

lundi 5 août 2019	8h15-11h15 : Mairie de La Ravoire 9h-12h: Ecole primaire d'Ecole 10h-13h : Mairie de Vimines 14h30-17h30 : Siège de Grand Chambéry - Chambéry 16h-19h : Maison des associations de Saint-Jean-d'Arvey
mardi 6 août 2019	8h30-11h30 : Mairie de quartier centre-ville - Chambéry 14h30-17h30 : Mairie de La Motte-Servolex 14h30-17h30 : Grand Chambéry Antenne des Bauges -Le Châtelard
jeudi 8 août 2019	8h30-11h30 : Mairie de quartier centre-ville - Chambéry 14h15-17h15 : Mairie de La Ravoire 14h30-17h30 : Siège de Grand Chambéry - Chambéry 14h30-17h30 : Grand Chambéry Antenne des Bauges -Le Châtelard 14h30-17h30 : Mairie de La Motte-Servolex 16h-19h : Maison des associations de Saint-Jean-d'Arvey 16h30-19h30 : Mairie de Vimines

> Le PLUi HD en quelques chiffres

Construire le territoire jusqu'en 2030 :

- Taux de croissance : +1,3 %
- Nombre d'habitants à accueillir : 23 500
- Population estimée de Grand Chambéry : 161 300 habitants

Un PLUi HD qui préserve l'environnement :

- 217 hectares rendu aux espaces naturels ou agricoles soit la taille de la commune de Jacob-Bellecombette
- 1 000 hectares de zone humides préservés et répertoriés, une première
- 128 hectares boisés classés
- 57% du territoire de Grand Chambéry en surface naturelle
- 33% du territoire de Grand Chambéry en surface agricole

L'élaboration du nouveau projet d'agglomération La Fabrique du territoire et du PLUi HD ont été menées conjointement afin de construire une vision partagée de notre agglomération.

> Un renforcement durable et volontariste du cœur d'agglomération à l'horizon 2030

Le scénario retenu vers un renforcement durable et volontariste du cœur d'agglomération à l'horizon 2030 s'appuie sur trois idées fortes.

- La nécessité de structurer le développement de l'agglomération pour maintenir un développement dynamique.
- Une structuration au service d'une plus grande proximité, d'une meilleure mobilité et du renforcement des solidarités sociales, urbaines et générationnelles.
- L'affirmation de l'importance de la centralité de Chambéry dans la dynamique globale de l'agglomération tout en faisant émerger des centralités urbaines complémentaires, associées à des secteurs ruraux dynamiques, permettant de répondre aux besoins de proximité

Sur ce scénario et en réponse aux opportunités et aux enjeux identifiés par le diagnostic et l'état initial de l'environnement, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) s'articule autour de 3 axes d'interventions transversaux :

- une agglomération facilitante et de proximité au service d'un cadre de vie de qualité
- une agglomération qui s'inscrit au cœur des transitions écologiques et énergétiques de demain
- une agglomération attractive et innovante qui conforte son positionnement au sein du sillon alpin

Volet Habitat : construire 14 800 logements d'ici 2030

Feuille de route de l'agglomération pour conduire sa politique en faveur de l'équilibre social de l'habitat et de maîtrise de la consommation foncière, le volet habitat du PLUi HD vaut Programme Local de l'Habitat (PLH).

Ce document traduit, en 10 actions, la stratégie habitat au sein du Programme d'Orientations et d'Actions (POA) autour de 4 thématiques :

- Proposer une offre de logements diversifiée qui accompagne l'attractivité du territoire et permet aux ménages de réaliser leur parcours résidentiel
- Améliorer la qualité des parcs privés et publics pour maintenir leur attractivité et engager un développement soutenable du territoire
- Répondre aux besoins des publics spécifiques pour favoriser la mixité générationnelle et sociale
- Mobiliser les partenaires et financements dans le cadre d'une politique de l'habitat plus efficiente

Le scénario démographique inscrit conduit à un besoin estimé à environ 14 800 logements sur le territoire de l'Agglomération d'ici 2030.

Volet Déplacements : Un territoire mobile

Territoire Mobile constitue la base de travail à l'élaboration du volet déplacements du Plan d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Il s'appuie sur les objectifs suivants :

- Penser les mobilités dans leur globalité et ne plus les opposer.
- Favoriser le report modal vers les modes collectifs (trains, bus urbains, cars interurbains), alternatifs (covoiturage et autopartage) ou actifs (vélos, piétons, etc.), tout en garantissant à chacun un accès apaisé au centre-ville,
- Diminuer les flux, y compris de transit, en cœur de ville et agir sur le stationnement.

Le volet déplacements offre l'opportunité:

- De renforcer les collaborations à l'échelle du bassin de vie pour répondre aux besoins de mobilité et d'agir en amont sur les flux de la Combe de Savoie,
- D'établir un lien fort avec l'aménagement du territoire et les autres politiques territoriales,
- De prendre en compte la diversité des motifs et des échelles de la mobilité,
- D'assurer un développement équilibré et approprié des divers espaces territoriaux,
- D'inscrire les mobilités en amont des projets d'aménagement,
- D'organiser la multimodalité sur le territoire afin de favoriser le report modal et d'aboutir à un meilleur partage de la voirie